



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11.3.5, remplacer les mots «les Irakiens et les Afghans», par les mots suivants:

«les Irakiens, les Afghans et les Somaliens».

Déposé par:

SANTERINI Milena, Italie, SOC
AIELLO Ferdinando, Italie, SOC
BLAZINA Tamara, Italie, SOC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
QUARTAPELLE PROCOPIO Lia, Italie, SOC

1. 2017 - Troisième partie de session

